

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

L'An deux mille vingt, le vingt-sept février  
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - bât. du conseil à 20h00, sous la présidence de M. Christophe BOUVIER, président.

*Affichage de la convocation  
19 février 2020*

Nombre de délégués présents : 44

Nombre de pouvoir(s) : 4

**Présents** : M. Christian ARMAND, Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, Albert BOUGETTE, M. Christophe BOUVIER, M. Michel BRULHART, Mme Catherine CAILLET, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR, M. Marc DANGUY, Mme Hélène DEVAUCHELLE, Mme Dominique DONZÉ, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. André DUPARC, Mme Florence FAURE, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, Mme Michèle GALLET, M. Bernard GENEVRIER, Mme Valérie GOUTEUX, Mme Judith HEBERT représentée par Mme Christine DUPENLOUP, Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Pierre HOTELLIER, M. Jean-Yves LAPEYRERE, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, M. François MEYLAN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Jean-François RAVOT, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Sandrine STEPHAN, Mme Evelyne TEXIER, M. Serge BAYET, M. Mario CERAMI, Mme Khadija UNAL, Mme Patricia ALTHERR, Mme Monique DASSIN, M. Alain GIROD, Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN.

**Pouvoir** : M. Alain GILLARD donne pouvoir à M. Michel BRULHART, Mme Yvette MARET donne pouvoir à Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN, Mme Monique MOISAN donne pouvoir à M. Patrice DUNAND, M. Didier PATROIX donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND.

**Absents excusés** : M. Sébastien CHARPENTIER, Mme Véronique DERUAZ, M. Jean-Louis DURIEZ, M. Bernard VUAILLAT.

*Secrétaire de séance : M. Patrice DUNAND*

---

**N°2020.00072**

**Objet : Approbation du PCAET**

Mme la vice-présidente déléguée à l'environnement et au développement durable rappelle que La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17/08/2015 a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est élaboré dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), à l'échelle du Territoire à Energie Positive (TEPOS) du Genevois Français, il intègre des actions transversales portées par le PMGF. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à un groupement de prestataires piloté par Inddigo.

Le projet de PCEAT a été arrêté par le conseil communautaire par délibération en date du 19 septembre 2019. Il a ensuite été transmis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), au préfet de région Auvergne Rhône-Alpes, au préfet du département de l'Ain et au président du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

- Le préfet de région a remis un avis de l'Etat en date du 19 novembre 2019.
- La MRAE a notifié une absence d'avis dans le délai de trois mois prévu à l'article R 122-17 du code de l'environnement, en date du 2 janvier 2020.

L'ensemble des documents constituant le projet de PCAET, modifiés le cas échéant suite à l'avis de l'Etat, complétés de l'avis de L'Etat et de la réponse à l'avis de l'Etat, ont été mis à disposition du public du 10 janvier au 9 février 2020.

Un total de 6 messages contenant une ou plusieurs observations a été reçu par courrier électronique pendant la période de mise à disposition du public. Il s'agit de 4 messages individuels, dont 2 émis par la même personne et de deux messages émanant de structures collectives : le Conseil de Développement du Pays de Gex et le collectif citoyen « Alternatives Territoriales du Pays de Gex ».

Les observations déposées ont pour objet les points suivants :

- Des commentaires généraux sur le volume des documents à consulter, le délai de mise à disposition du public, le calendrier de la consultation et le lien avec les procédures du SCoT et du PLUiH.
- l'évaluation environnementale du PCAET, avec des questions sur l'absence d'avis de la MRAE, la qualité de l'air, l'impact d'un projet commercial sur une zone humide, la protection des zones humides, la végétalisation des espaces urbains, les politiques de transports (routes, transports en commun, modes doux), les sites pollués, la ressource en eau, les impacts du changement climatique sur la forêt, les ressources agricoles, la non prise en compte du CERN dans le programme d'actions, la neutralité carbone, la contradiction entre certains objectifs de consommation de produits locaux, de réduction des déchets et la création de nouveaux centres commerciaux.
- Des remarques sur les fiches actions, notamment l'OAP Environnement à intégrer au PLUiH, la rénovation énergétique des logements, le Plan de Déplacements Urbains, le plan de mobilité du Technoparc de St Genis Pouilly, l'évaluation des impacts du changement climatique et de la pollution de l'air sur les écosystèmes, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, le Schéma pour une agriculture répondant aux besoins du territoire, le développement de menus locaux et bio dans les crèches et cantines, la diminution et le recyclage des déchets, le plan de mobilité interne de Pays de Gex aggro et le développement du mix énergétique pour les parcs de véhicules communautaires, des prestataires et des délégataires.
- L'attention a également été attirée sur les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs du PCAET, la mise en place d'une communication adaptée en lien avec une concertation citoyenne et son implication dans la gouvernance de la démarche.

Les observations complètes sont annexées à la présente délibération, ainsi que les propositions de réponses à ces observations.

---

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **PREND ACTE** des remarques reçues lors de la mise à disposition du public du projet de PCAET ;
- **APPROUVE** les propositions de réponses qui sont jointes à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à déposer le PCAET sur la plateforme dédiée de l'ADEME.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié conforme  
Gex, le 27 février 2020

Le président  
C. BOUVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20200302-C2020\_00072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

Affichage : 02/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

